



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 22593

Texte de la question

M. Jean-Marie Aubron attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les inquiétudes des associations de jeunesse et d'éducation populaire quant à la poursuite de leurs missions. À l'occasion du centenaire de la loi de 1901, le précédent gouvernement avait tenu à reconnaître et à formaliser la place essentielle que les associations occupent au cœur de notre société, en élaborant une charte d'engagements réciproques entre l'État et les associations. Les associations de jeunesse et d'éducation populaire souhaitent que, dans la poursuite de ce processus, les pouvoirs publics continuent de les soutenir. Ces associations jouent, en effet, un rôle éducatif primordial et sont indispensables à la vie sociale, économique et culturelle locale. Aujourd'hui, ces associations se retrouvent en difficulté du fait de la diminution des aides publiques pourtant prévues dans les conventions passées avec l'État et de l'absence d'alternative pour pérenniser les services que le dispositif des emplois jeunes a permis de développer. Aussi, elles s'inquiètent de ne pouvoir continuer à exercer leur rôle dans la construction et le renforcement des liens sociaux. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les actions que compte initier le Gouvernement en vue de soutenir ce tissu associatif.

Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche est pleinement conscient de l'importance du rôle joué par les associations de jeunesse et d'éducation populaire. Il est très attaché à ce que le partenariat qui, dans le secteur de la jeunesse, est de tradition entre les pouvoirs publics et ces associations puisse se renforcer encore. Les nombreuses réunions de concertation organisées avec les associations par lui-même, son cabinet et ses services témoignent de cette volonté. La participation des associations à l'opération « envie d'agir », à la lutte contre l'illettrisme et à la lutte contre l'échec scolaire à travers les ateliers relais sera amplifiée en 2004. Des moyens financiers seront bien entendu consacrés à ces actions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Aubron](#)

Circonscription : Moselle (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22593

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5771

Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9448